



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2020-082

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2020

Sommaire

DDT 79

79-2020-07-03-005 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice des fonctions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et d'accord-cadres (4 pages)

Page 3

79-2020-07-03-004 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat (4 pages)

Page 8

DDT 79

79-2020-07-03-005

Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice
des fonctions du pouvoir adjudicateur en matière de
marchés publics et d'accord-cadres

Direction Départementale des Territoires
Secrétariat Général

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature
pour l'exercice des fonctions du pouvoir adjudicateur
en matière de marchés publics et d'accord-cadres

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code des marchés publics;

VU le décret n°32-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du premier ministre en date du 30 janvier 2018 nommant M. Thierry CHATELAIN directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres à compter du 19 février 2018 ;

VU l'arrêté du Préfet des Deux-Sèvres en date du 5 février 2020 portant délégation de signature à M. Thierry CHATELAIN, Directeur départemental des territoires, pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et d'accord-cadres ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la DDT,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à M. Frédéric HENNEQUIN, directeur départemental adjoint des territoires, pour signer les marchés et avenants soumis au code des marchés publics pour les marchés ne dépassant pas 230 000 € TTC.

Même subdélégation est donnée pour les contrats et conventions non soumis au code des marchés publics d'un montant inférieur à 300 000 € TTC.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Laurence CHAPELAIN, Secrétaire Générale de la DDT, et à Mme Laurence DUDON, Secrétaire Générale adjointe, pour la délivrance ou la modification des titres uniques pour nantissement ou cession de créance, prévus par l'article 106 du Code des Marchés Publics.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à M. Cyril MOUILLOT, chef du Service de l'Eau et Environnement, et à M. Lionel CHARTIER, adjoint au chef du Service de l'Eau et Environnement, pour choisir l'attributaire des marchés formalisés relevant de sa compétence et signer leurs actes d'exécution à l'exception des avenants ayant une incidence financière au-dessus du seuil autorisé par le marché concerné.

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés à l'annexe 1 ou à leur intérimaire nommé par le titulaire de la subdélégation ou le supérieur hiérarchique, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande passés selon une procédure adaptée et dans la limite des montants visés dans l'annexe.

Article 5 :

L'arrêté en date du 5 février 2020, publié au recueil des actes administratifs le 6 février 2020, est abrogé.

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres (Mission de la Coordination Interministérielle).

Article 6 :

La secrétaire générale de la DDT et les fonctionnaires bénéficiant d'une subdélégation sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Niort, le **23** JUL. 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des
territoires,


Thierry CHATELAIN

ANNEXE 1

à l'arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice des fonctions de pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et d'accord-cadres

DÉSIGNATION DES AGENTS HABILITÉS À SIGNER DES COMMANDES AINSI QUE LES MONTANTS DES SEUILS DE COMMANDES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 4 DE L'ARRÊTÉ DE SUBDÉLÉGATION

Service	Nom et prénom	Montant maxi de la commande	Observations
SG	Laurence CHAPELAIN	15 000,00 €	Sans limitation si empêchement ou absence du directeur et du directeur adjoint
SG	Laurence DUDON	15 000 €	
SG/LAFi	Fabrice SUREAUD	4 000,00 €	montant ramené à 1 000€ pour la carte achat
SG/LAFi	Sonia ROMANTEAU	4 000€	
SG/PAG	Christelle CHARLES	1 000 €	uniquement dans le cadre de la carte achat
STERS/ER	Philippe MILECAMPS	5 000€	uniquement pour le BOP 207
STERS/ER	Brigitte MENGUY	5 000€	uniquement pour le BOP 207
STERS/ER	Maryse FROSTIN	5 000 €	uniquement pour le BOP 207
STERS/ER	Muriel BUISSON	5 000 €	uniquement pour le BOP 207

DDT 79

79-2020-07-03-004

Arrêté portant subdélégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
du budget de l'Etat



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
Secrétariat Général

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et
des dépenses du budget de l'Etat

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française en en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du premier ministre en date du 30 janvier 2018 nommant M. Thierry CHATELAIN directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres à compter du 19 février 2018 ;

VU l'arrêté du Préfet des Deux-Sèvres en date du 5 février 2020 portant délégation de signature à M. Thierry CHATELAIN, Directeur départemental des territoires, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes du budget de l'État ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la DDT,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} :

Sont habilités à procéder à la validation informatique des demandes d'engagement juridique, de certifications de service fait ainsi qu'à la consultation ou validation d'actes relevant de la compétence d'ordonnateur délégué, les agents désignés et pour les applications informatiques désignées en annexe 1.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donné à Mme Laurence CHAPELAIN et à Mme Laurence DUDON à l'effet de signer les demandes d'émission de RNF (recettes non fiscales) de toute nature.

Article 3 :

L'arrêté du 5 février 2020, publié au recueil des actes administratifs le 6 février 2020, est abrogé.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de parution du présent arrêté au recueil des actes administratifs.

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres (Mission de la Coordination Interministérielle).

Article 4 :

La secrétaire générale de la DDT et les fonctionnaires bénéficiant d'une subdélégation sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

À Niort, le

23 02 2020

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des
territoires,



Thierry CHATELAIN

ANNEXE 1

à l'arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État

DÉSIGNATION DES AGENTS HABILITÉS À VALIDATION INFORMATIQUE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2 DE L'ARRÊTÉ DE SUBDÉLÉGATION

Service	Nom et Prénom	Applications
SG	Laurence CHAPELAIN	Chorus et Chorus formulaires
SG	Laurence DUDON	Chorus, Chorus formulaires et Chorus DT
SG	Fabrice SUREAUD	Chorus, Chorus formulaires et Chorus DT
SG	Sonia ROMANTEAU	Chorus, Chorus formulaires et Chorus DT
SG	Thierry ELIE	Chorus, Chorus formulaires et Chorus DT
STERS/ER	Philippe MILECAMPS	Chorus Formulaires et Chorus DT
STERS/ER	Brigitte MENGUY	Chorus, Chorus formulaires et Chorus DT
STERS/DFSU	Emmanuelle CHAILLE Philippe CHESNOY	Chorus ADS
SPPH/HPPr	Audrey JEANBILLE Patricia CHEVAILLIER	Chorus, Chorus Formulaires
SPPH/HPPu	Catherine BURYLO Corinne ROSSARD Pascal CHARRIER	Chorus et Chorus Formulaires et Galion
SPPH/Plan	Cécile LACROIX	Chorus et Chorus formulaires

